

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District judiciaire de MINGAN

No 652-61

DÉFENDEUR
Gauthier, Bernard

124P-1460
CONSTAT D'INFRACTION

No : 100400-1112150406

POURSUIVANT
Directeur des poursuites criminelles et
pénales

REPR. ORG. 50900
No. Mandant :
08653-00-110-1
Dossier no. : 10039142

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante, le ou vers le 2009-11-25 sur le chantier du projet hydroélectrique de La Romaine à Havre-Saint-Pierre,

en tant que représentant d'une association a ordonné, encouragé ou appuyé un ralentissement de travail pendant la durée d'une convention collective ou y a pris part.

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20), article(s) 57 et 113.

L'amende minimale est de 7000 \$

Lieu : Québec, QC
Date : 2010.07.12 09:26:23 -0400'

Procureur(e) aux poursuites
criminelles et pénales AF7411

Signature

Date de signification du constat	Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe	Celle-ci :	Date	Heure
		OU	lorsque signifié par : <input type="checkbox"/> Huissier <input type="checkbox"/> Agent de la paix	
		Signature:		

AVIS DE RÉCLAMATION

Peine réclamée: 14 000 \$ + Frais: 2 540 \$ + Contribution: 10 \$ Montant total = réclamé: 16 550 \$

Motif de la peine plus forte

Considérant l'implication du défendeur, l'ampleur du chantier, les conséquences engendrées et les pertes encourues.

Nom de l'utilisateur:
Numéro de dossier:
Sommaire du plunitif (statutaire prov.)

2014-02-24 14:19
Numéro de dossier: 652-61-010529-105

Séquence d'accusé: 001

No dossier: 652-61-010529-105 No déf.: 001/001 No constat: 1004001112150406/001

DEF.: Gauthier, Bernard [REDACTED]

[REDACTED] QUEBEC, CANADA [REDACTED]

Rai Soc:

Avocat : LAURIN ROBERT

POURS. : DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES & PENALES

No Dossier du poursuivant :

Avocat : [REDACTED]

INFRACTION

Loi: Loi relations du travail dans la construction

Nombre de chefs : 001 Date de l'infraction : 25-11-2009

Lieu d'infraction: Havre-Saint-Pierre

No chef acc.:001 Amende: \$8 000.00 Sans frais Délai: 6 Mois
Avec contribution

Doss.antérieur:

Doss. ultérieur:

FIN

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District judiciaire de MINGAN

No 652-61

DÉFENDEUR
Bérubé, Marc

CONSTAT D'INFRACTION

No : 100400-1112150356

POURSUIVANT
Directeur des poursuites criminelles et
pénales

REPR. GRG. 50900
No. Mandant :
08653-00-110-2
Dossier no. : 10039158

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante, le ou vers le 2009-11-25 sur le chantier du projet hydroélectrique de La Romaine à Havre-Saint-Pierre,

a ordonné, encouragé ou appuyé un ralentissement de travail pendant la durée d'une convention collective ou y a pris part.

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20), article(s) 57 et 113.

L'amende minimale est de 50 \$

Lieu : Québec, QC
Date : 2010.07.12 09:30:25 -04'00'

Procureur(e) aux poursuites
criminelles et pénales AP7411

Signature

Date de signification du constat	Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe	Celle-ci :	Date	Heure
		OU	lorsque signifié par : <input type="checkbox"/> Huissier <input type="checkbox"/> Agent de la paix	
		Signature:		

AVIS DE RÉCLAMATION

Peine réclamée: 150 \$	+ Frais: 64 \$	+ Contribution: 10 \$	Montant total = réclamé: 224 \$
------------------------	----------------	-----------------------	---------------------------------

Motif de la peine plus forte
Considérant le statut du défendeur, l'ampleur du chantier, les conséquences engendrées et les pertes encourues.



Nom de l'utilisateur:
Numéro de dossier:
Sommaire du plunitif (statutaire prov.)

2014-02-24 14:20
Numéro de dossier: 652-61-010533-107

Séquence d'accusé: 001

No dossier: 652-61-010533-107 No déf.: 001/001 No constat: 1004001112150356/001

DEF.: Bérubé, Marc [REDACTED]

QUEBEC, CANADA [REDACTED]

Rai Soc:

Avocat : LAURIN ROBERT

POURS. : DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES & PENALES

No Dossier du poursuivant :

Avocat : [REDACTED]

INFRACTION

Loi: Loi relations du travail dans la construction

Nombre de chefs : 001 Date de l'infraction : 25-11-2009

Lieu d'infraction: Havre-Saint-Pierre

No chef acc.:001 Amende: \$150.00 Avec frais Délai: 6 Mois
Avec contribution

Doss.antérieur:

Doss. ultérieur:

FIN

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District judiciaire de MINGAN

No 652-61

DÉFENDEUR
Noël, Jean-Yves

CONSTAT D'INFRACTION

No : 100400-1112150331

POURSUIVANT
Directeur des poursuites criminelles et
pénales

REPR. ORG. 50900
No. Mandant :
08653-00-110-3
Dossier no. : 10039144

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante, le ou vers le 2009-11-25 sur le chantier du projet hydroélectrique de La Romaine à Havre-Saint-Pierre,

a ordonné, encouragé ou appuyé un ralentissement de travail pendant la durée d'une convention collective ou y a pris part.

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20), article(s) 57 et 113.

L'amende minimale est de 50 \$.

Lieu : Québec, QC
Date : 2010.07.12 09:31:39 -0400'

Procureur(e) aux poursuites
criminelles et pénales AF7411

Signature

Date de
signification
du constat

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée
sur l'avis de réception ou de livraison ou celle
indiquées sur l'enveloppe

OU

Celle-ci :

Date

Heure

lorsque signifié par : Huissier Agent de la paix
Signature:

AVIS DE RÉCLAMATION

Peine réclamée: 150 \$ + Frais: 64 \$ + Contribution: 10 \$ = réclaté: 224 \$
Montant total

Motif de la peine plus forte

Considérant le statut du défendeur, l'ampleur du chantier, les conséquences engendrées et les pertes encourues.

Nom de l'utilisateur:
Numéro de dossier:
Sommaire du plunitif (statutaire prov.)

2014-02-24 14:21
Numéro de dossier: 652-61-010530-103

Séquence d'accusé: 001

No dossier: 652-61-010530-103 No déf.: 001/001 No constat: 1004001112150331/001

DEF.: Noël, Jean-Yves [REDACTED]

QUEBEC, CANADA [REDACTED]

Rai Soc:

Avocat : LAURIN ROBERT

POURS. : DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES & PENALES

No Dossier du poursuivant :

Avocat : [REDACTED]

INFRACTION

Loi: Loi relations du travail dans la construction

Nombre de chefs : 001 Date de l'infraction : 25-11-2009

Lieu d'infraction: Havre-Saint-Pierre

No chef acc.:001 Amende: \$150.00 Avec frais Délai: 6 Mois
Avec contribution

Doss.antérieur:

Doss. ultérieur:

FIN